

No 18

PROCÈS-VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SEANCE DU LUNDI LE 19 FEVRIER 1934

---

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, lequel comprend les rapports des procès-verbaux en vertu des statuts suivants: Loi du ministère du Travail, Loi de conciliation et travail, Loi des gages justes et de la journée de huit heures, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi des annuités du gouvernement, Loi de coordination des bureaux d'emploi, Loi de l'éducation technique, Loi des enquêtes sur les combines, Loi de pension de vieillesse et Loi pour remédier au chômage. (Version française).

Il dépose aussi sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1932, de la Loi de secours, 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 306, du 15 février 1934: nommant Clifford H. Phillips, sténographe dans le bureau du secours au chômage dans le ministère du Travail, à un salaire de \$1,080 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 307, du 15 février 1934: autorisant paiement de \$9,007.79 à la province du Nouveau-Brunswick, pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 308, du 15 février 1934: autorisant paiement de \$5,412.63 à la province de Québec, pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 309, du 15 février 1934: autorisant paiement de \$5,609.50 à la province de Québec, pour travaux et grandes routes provinciales.

Arrêté en Conseil, C.P. 310, du 15 février 1934: autorisant paiement de \$469.00 à la province de Québec, pour travaux de chemins dans le comté de Matane.

Arrêté en Conseil, C.P. 311, du 15 février 1934: créditant la somme de \$4,197.85 pour prêts faits à la province de la Saskatchewan, pour secours direct municipal et provincial.

Arrêté en Conseil, C.P. 312, du 15 février 1934: autorisant paiement de \$68,087.79 à la province de l'Alberta, pour secours direct municipal.